



Commune de Roche  
Conseil communal

Roche, le 11 mai 2022

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude du préavis 07/2022  
relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés  
électroniques des bâtiments communaux

		Séances					Emoluments	Signatures
		02.22					s	
Rapporteur	M. Fischer David	x						
Membres	Mme Alves Sara	x						
	Mme Nadon Linda	x						
	Mme Holzer Loréane	x						
	M. Borloz Cédric	x						

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 07/2022 s'est réunie le lundi 2 mai 2022 à la maison de commune en présence de monsieur Julien Cattin, municipal, que nous remercions pour sa disponibilité, ainsi que de messieurs Vallotton Pascal et Dos Santos Cristiano de la Quincaillerie Riviera SA à Vevey, qui nous ont donnés toutes les informations nécessaires sur le système d'accès par clés électroniques sélectionné par la municipalité.

Comme énoncé dans le préavis, le système actuel de verrouillage par cylindre mécanique, nommé par la suite « mécatronique », sera obsolète dès 2030 et ne disposera plus de service après-vente. En effet, la majorité de ces cylindres sont usés et devraient être changés à plus ou moins court terme.

Afin d'éviter des frais conséquents sur le système mécatronique et d'améliorer la sécurité des bâtiments communaux, la municipalité propose de changer le système d'accès aux bâtiments mentionnés dans le préavis. Pour ce faire, des devis ont été demandés auprès de trois entreprises de la région.

L'examen des devis a conduit les membres de l'exécutif à opter pour l'offre de la Quincaillerie Riviera SA qui propose des serrures et autres dispositifs d'accès de la maison Glutz, qui est une entreprise suisse de bonne renommée. Le système nous a été présenté de manière très complète à l'aide de serrures de démonstration. Nous tenons à mettre en avant le professionnalisme de la présentation du système d'accès par clés électroniques par la Quincaillerie Riviera.

Pour information, cette commission n'a pas eu accès aux critères de sélection des entreprises ni aux différents devis de chaque entreprise au moment de l'élaboration de ce rapport. Pour cette raison nous ne nous prononcerons pas au sujet du choix de l'entreprise, choisie par la Municipalité.

La commission s'est interrogée sur les avantages et inconvénients du nouveau système proposé, nous vous les décrivons ci-après :

- Une seule personne gère l'ensemble du système d'ouverture et de fermeture des portes à distance, donc il n'est plus nécessaire de se déplacer dans chaque bâtiment.
- Système modulable à distance pour modifier à choix l'ouverture en fonction de l'horaire ou de l'utilisation de badges.
- En cas de perte de badges, on peut supprimer l'accès par simple « clic » sur le serveur.
- Possibilités infinies quant à la programmation des portes en fonction de l'utilisation voulue, possibilité de verrouillage automatique en cas de sortie.
- Le système est régulièrement mis à jour par la maison Glutz.
- Plusieurs systèmes de serrures à disposition en fonction de la configuration des lieux et de la compatibilité des portes.
- Information en continu de l'état de charge de la batterie de chaque serrure.
- Augmentation de la sécurité, car la sortie des locaux est libre et peut se faire sans manipulation de serrures.

Comme mentionné récemment lors des divers d'un conseil communal, l'ouverture des portes pour les séances de commissions peut être facilité en dehors des horaires d'ouverture du bureau communal, et la sécurité des clés, qui actuellement sont mises dans la boîte à lettres, améliorée.

Nous tenons toutefois à mettre en garde la Municipalité que pour éviter les mêmes désagréments subis avec le système mécatronique (inventaire lacunaire, perte de clés et communication déficiente) il faudra un suivi très précis et attentif de la gestion du système par du personnel communal spécialement formé. Les personnes choisies vont devoir avoir

une disponibilité accrue pour les gestions des accès, parce qu'elle peut être demandée à tout moment.

De plus, nous avons également demandé à la municipalité de fournir les devis justifiant le coût des travaux de CHF 187'398.00 . Il a été constaté une erreur de calcul dans le point 5 «coût de l'installation». Les montants comportaient déjà la TVA. Un nouveau préavis nous a été transmis par la Municipalité pour la bonne forme.

Sur le plan financier nous nous en remettons à la commission des finances qui a été mandatée pour ce préavis 07/2022.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 07/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit CHF 176.628.- pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux ;

Oùï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à installer un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux,
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 176'628.00TTC ;
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir la valeur totale de l'installation sur une durée de 10 ans, pour la première fois en 2023.

Ont signé :

Alves Sara



Nadon Linda



Holzer Loréane



Borloz Cédric



Fischer David

